**Objet** : Appel à projet « ARCHIPEL GUADELOUPE, TERRE DE POLLINISATEURS »

Le Conseil Départemental et ses partenaires, le Rectorat et la DEAL, reconduisent l’appel à projet sur le thème « **Archipel Guadeloupe, terre de pollinisateurs »** à destination des élèves du 1er et du 2nd degrés, pour l’année scolaire 2018-2019.

**Contexte** :

Depuis quelques années, le déclin des pollinisateurs sauvages, ainsi que la fragilité des abeilles sont mis en exergue aux échelles locales, nationales et internationales. Pourtant ces espèces assurent la pérennité des cultures et par voie de conséquence, jouent un rôle essentiel pour l'alimentation humaine.

Les enjeux de conservation des insectes pollinisateurs sont de deux ordres :

1°) la préservation de la biodiversité : *les pollinisateurs assurent des services indispensables aux équilibres écosystémiques,*

2°) la préservation de la diversité des ressources alimentaires des populations humaines : *Les pollinisateurs contribuent à la croissance d'un pourcentage significatif des cultures destinées à la production alimentaire.*

Afin d'enrayer le déclin avéré des insectes pollinisateurs et de préserver ce service rendu par la nature, la Ministre en charge de l'écologie a présenté le 1er plan national d'action en faveur des abeilles et des pollinisateurs sauvages intitulé "**France, Terre de Pollinisateurs**" avec pour objectifs :

* d'appliquer sur 20% du territoire les pratiques favorables aux abeilles et aux pollinisateurs,
* d'augmenter de 30% les populations d'abeilles et de pollinisateurs sur les bordures vertes des routes en généralisant le fauchage tardif,
* d'installer 5 000 gîtes à insectes et ruchers avec les collectivités,
* d'atteindre zéro perte d'espèces de pollinisateurs.

Localement en Guadeloupe, des actions emblématiques et vertueuses sont à déployer afin de favoriser la protection de ces espèces. Les enseignants intéressés pourront consulter le règlement ci-joint.

Pour participer il vous suffit d’adresser le formulaire de candidature obligatoirement aux quatre adresses suivantes **le vendredi 12 / 10 / 18 au plus tard** :

ce.edd@ac-guadeloupe.fr, *Cellule Académique EDD*

francois.frederic@cg971.fr, *Chargée Développement Durable, Conseil Départemental*

[Juminer.maryse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Juminer.maryse@developpement-durable.gouv.fr), *Chargée de la promotion du développement durable, DEAL* [nicole.erdan@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nicole.erdan@developpement-durable.gouv.fr), *Ambassadrice de la Transition Écologique vers le Développement Durable 2015-2020.*

**REGLEMENT**

1. **Introduction**

A l’initiative de la DEAL (service déconcentré du Ministère de l'écologie et du développement durable) et du Conseil Départemental, les partenaires suivants : APIGUA, INRA, Rectorat, Chambre d’Agriculture, Le Lions Club, Phytobokaz et l'association "Les dimanches de la création", se sont réunis pour élaborer une démarche à l’échelle locale, en créant le projet **"Archipel de Guadeloupe, Terre de pollinisateurs".**

Ce projet structuré autour d'un plan d’actions, se décline autour de quatre axes :

- La création d’un observatoire de pollinisateurs

- La réintégration des pollinisateurs dans les jardins créoles

- La proposition d’un modèle d‘agroforesterie « de concentration et de stimulation de la diversité des pollinisateurs »

- La création d’un espace de communication assorti d’un plan de sensibilisation du grand public

L’APIGUA a été désigné comme porteur du plan d’actions.

Chacun a un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité : la sphère éducative est donc sollicitée afin de participer à ce plan pour contribuer à améliorer les connaissances sur le fonctionnement des interactions plante-insecte, mais aussi sensibiliser nos jeunes qui sont les citoyens de demain. L’objectif est ici, à travers le jardin créole, de favoriser le retour des pollinisateurs pour mieux les observer et donc améliorer leur protection.

1. **Porteurs de projets**

Sont éligibles l’ensemble des établissements du primaire et du secondaire.

1. **Modalités financières**

Pour les **premières candidatures**, le Conseil Départemental et la DEAL accompagneront les établissements scolaires pour la réalisation de leurs projets en allouant une subvention de 1 500€ (1 000€ Conseil Départemental, 500€ DEAL).

Pour **les classes reconduites**, le Conseil Départemental et la DEAL accompagneront les établissements scolaires pour la suite de la réalisation de leurs projets en allouant une subvention de 1 000€ (500€ Conseil Départemental, 500€ DEAL).

Une fiche d’évaluation devra obligatoirement être envoyée pour prétendre au versement du solde de la subvention.

Joindre obligatoirement le RIB de l’établissement dès l’envoi de la fiche d’inscription.

1. **Communication**

Le partenariat engagé dans cette action avec la DEAL et le Conseil Départemental sera notifié sur les différents documents des établissements : logos DEAL, Conseil Départemental, Education nationale.

1. **Modalité de réponse**

Les établissements intéressés rempliront le formulaire de candidature ci-joint (annexe 1), un descriptif est proposé en annexe 2.

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**Identification :**

Etablissement :

Adresse :

Téléphone :

Mail établissement :

Chef d’établissement / Directeur :

**Enseignant coordonnateur du projet :**

Nom :

Prénom :

Discipline :

Mail enseignant :

Téléphone :

**Projet proposé :**

Niveau concerné :

Nombre d’élèves :

Partenaire oui □ non □ (culturel, institutionnel ou intervenant) associé, si oui précisez :

Apiculteur identifié oui □ non □, si oui précisez :

Motivation / Objectifs pédagogiques / Descriptif / Justifiez les dépenses :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Actions proposées pour l’intégration des pollinisateurs : ………………………………………………………………..

Intégration des pollinisateurs comme support pédagogique………………………………………………………………

Animations / Ateliers autour des pollinisateurs………………………………………………………………………………….

Sortie pédagogique …………………………………………………………………………………………………………………………...

Le projet est-il intégré à un parcours éducatif oui □ non □, si oui précisez :

santé □, citoyen □, eac □, avenir □

Attention : joindre obligatoirement le RIB de l’établissement.

**Remplir le tableau 1 ou 2 selon le cas :**

**1-Budget prévisionnel en cas de première candidature :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dépenses (A Remplir en adéquation avec le descriptif du projet )** | **Recettes** | |
|  | Conseil Départemental | 1 000 € |
|  | DEAL | 500 € |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **TOTAL :** |  |  |
|  |  |  |

**2-Budget prévisionnel en cas de reconduction :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dépenses (A Remplir en adéquation avec le descriptif du projet ))** | **Recettes** | |
|  | Conseil Départemental | 500 € |
|  | DEAL | 500 € |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **TOTAL :** |  |  |
|  |  |  |

**Engagement :**

Je soussigné ………………………………………………………………………………….. Chef de l’établissement …………………………………………………………………………………. certifie exact l’ensemble des renseignements mentionnés et sollicite l’aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l’appel à projet « Archipel Guadeloupe, Terre de pollinisateurs ».

Fait le…………………………………… à ………………………………….

**Signature et cachet du Chef d’établissement / Directeur d’école (obligatoire)**

**ANNEXE 3 : DESCRIPTIF**

Dans le cadre de cet appel à projet, l’APIGUA (Association des apiculteurs de Guadeloupe) accompagnera les établissements scolaires dans la réalisation de leurs actions :

**1-Animations/Ateliers autour des pollinisateurs en particulier les abeilles**

L’objectif est de sensibiliser les élèves sur l’importance des pollinisateurs, leur déclin et les enjeux écologiques de leur disparition. Cinq animations de deux heures consécutives en classe (attention prévoir et adapter l’emploi du temps), à caractère ludique, permettront aussi l’acquisition de connaissances sur la biologie et l’écologie des abeilles sauvages et autres pollinisateurs de Guadeloupe. Les animations proposées et réalisées par l’APIGUA visent l’atteinte les objectifs suivants :

1. Etre capable d’expliquer et de schématiser la pollinisation et le cycle de vie d’une plante à fleurs
2. Être capable de citer et reconnaitre les principaux visiteurs des plantes à fleurs (lépidoptères (papillons), hyménoptères (abeilles, guêpes), diptères (mouches), colibri, chiroptères (chauve-souris), coléoptères (scarabées), les hémiptères (punaises)
3. Être capable de citer et reconnaitre les insectes pollinisateurs
   1. Être capable de reconnaitre des insectes parmi les autres groupes d’arthropodes
   2. Être capable de citer 3 caractéristiques morphologiques d’une mouche, d’une guêpe, d’une abeille, d’un scarabée, d’une punaise
   3. Être capable de décrire et reconnaitre 3 genres d’abeilles sauvages de Guadeloupe
4. Etre capable de citer et justifier 3 actions du quotidien qui sont néfastes pour les pollinisateurs
5. Etre capable de citer et justifier 3 actions du quotidien en faveur des pollinisateurs

**2-** **Intégration des pollinisateurs comme support pédagogique**:

Il s’agit d’utiliser l’abeille et les pollinisateurs comme outils pédagogiques et supports d’enseignements dans toutes les matières qui le permettent (Sciences et technologie, SVT, français, mathématiques, informatique, arts plastiques,…). Un dossier pédagogique mis à disposition des enseignants et une section du site internet de l’APIGUA consacrée au projet Archipel Guadeloupe Terre de Pollinisateurs fournissent des éléments sur la pollinisation, les pollinisateurs, la biologie, l’écologie de l’abeille et des abeilles sauvages de Guadeloupe en particulier.

Une exposition, en fin de projet, retraçant les notions retenues et la méthodologie employée est à réaliser.

**3-Sortie pédagogique : visite d’un jardin en faveur des pollinisateurs, animations autour des pollinisateurs, sur le site de l’APIGUA, à Marie-Galante pour les classes situées sur place.**

L’utilisation de pesticides et la raréfaction des ressources alimentaires sont parmi les principales causes de déclin des pollinisateurs. Les jardins en faveur des pollinisateurs contribuent à améliorer la quantité et la qualité des ressources alimentaires et offrent des gites de nidification pour les pollinisateurs. Ils sont aussi une occasion d’observer les pollinisateurs de près pour mieux les comprendre et mieux les protéger. La visite d’un jardin conçu en faveur des pollinisateurs et diverses animations autour des pollinisateurs et du métier d’apiculteur seront proposées (chasse faunistique, le monde des abeilles, la visite d’une ruche, les abeilles sous bulles…).



**4- Valorisation des actions menées par les élèves :**

A la fin de l’année scolaire 2018-2019, les classes ayant pris part au projet seront conviées à une journée de restitution au cours de laquelle seront proposés :

* Un concours d’exposition sur le thème des pollinisateurs. L’exposition gagnante pourra être utilisée l’année suivante comme exposition itinérante dans les établissements scolaires ou lors actions de sensibilisation.
* Un concours de la plus belle photo fleur/pollinisateur



**ANNEXE 4 : SUGGESTION DE FINANCEMENT POUR LE BUDGET PREVISIONNEL**

L’APIGUA a l’ambition de participer à la sauvegarde des abeilles et au développement des colonies. Notre moyen d’action est le parrainage : nous proposons aux écoles, aux entreprises et aux particuliers de parrainer l’outil de travail des abeilles, leur ruche.

En remerciement, les abeilles offrent à leur parrain le fruit de leur travail, une partie de leur miel.

A la fin de l’année, les parrains reçoivent les pots de miel correspondant à leur parrainage. Leur logo ou leur nom figure sur l’étiquette des pots.

Le logo de l’entreprise ou de l’école est apposé sur la ruche.

Proposition *(cocher vos choix)* :

* Construire une ruche en classe\* :
  + Ruche en kit : 150€
  + Atelier montage de ruche en classe : 70 €
* Parrainage annuel de la ruche : 650€
  + Entretien de la ruche par un apiculteur professionnel
  + Création d’une page facebook avec photos de la ruche et de la colonie parrainée
  + Création d’un logo en classe - impression d’étiquettes pour les pots de miel.
  + Extraction + conditionnement du miel par l’apiculteur. Le miel sera offert à la classe (1 pot de 250gr par élève + 1 pot pour l’enseignant)

* Visite de la ruche parrainée : 250€
  + Introduction (le matériel – la sécurité - visiter une ruche : comment procéder - qu’allons-nous observer ?)
  + Ouverture de la ruche et observations avec les élèves

**ATTENTION : inclure le coût du transport pour la (les) sortie(s) pédagogique(s) dans votre budget :**

1. **Obligatoire** : visite à l’APIGUA, inclue dans l’appel à projet (Baie-Mahault)
2. **Facultative** (voir liste ci-dessus) : visite du rucher parrainé.   
   Pour les écoles de Marie-Galante, les ruches seront placées chez des apiculteurs situés à Grand-Bourg et à St-Louis. Pour les autres écoles, nous placerons la ruche parrainée dans la même commune que l’école si possible, ou une commune voisine.